

Fiche de traçabilité Diplômes d'Université

Intitulé du DU :

DIU 2nd degré : entrée dans le métier de professeur de collège et de lycée

Porteur de projet :

Pascal Noguès PRCE

Composante :

UFR LSH

SEE

IFCT

Transmission à la DFVU par le porteur de projet le : 02/09/26

Envoi de la fiche financière par la DFVU à la DAF :

Retour DAF :

Envoi de la fiche financière par la DFVU au SFC-A :

Retour SFC-A :

Envoi des commentaires par la DFVU au porteur de projet pour prise en compte des modifications le :

Renvoi par le porteur de projet à la DFVU de la maquette modifiée le :

Transmission de la maquette par la DFVU au Directeur de composante et à la CFVU le :

Validation par les Conseils :

Conseil de composante	le : 17/09/2026	Avis	0
Commission Formation et Vie Etudiante :	le : 00/01/1900	Avis	0
CA	le : 00/01/1900	Avis	0

HABILITATION DES DIPLOMES D'UNIVERSITE

Composante : LSH - SEE - IFCT											
Label	Intitulé du DU	Porteur de projet Grade		Droits d'inscription	Niveau d'entrée	Objectifs de la formation		Remarques			
Focus	DIU 2nd degré : entrée dans le métier de professeur de collège et de lycée	Pascal Noguès PRCE		FI Inscription principale:	0	master 2 ou exemptés de diplôme. Lauréats du CAPES ou de l'agrégation dans les disciplines correspondant-e-s à nos 6 parcours M2E 2nd degré	L'objectif est de former et d'accompagner les professeurs dans leur entrée dans le métier.		Le surcoût est pris en charge par le MEN via l'INSPE		
				FI Inscription secondaire	118						
				Formation continue	0						
				Personnel UPVD	0						
				Autre cas	0						
		Volume horaire (HTD)	Volume horaire étudiant	Effectifs attendus	Taux intervenants UPVD						
		286,00	236	Lettres	25	17,36%					
		53,00	230	Anglais							
		45,00	230	Espagnol							
		88,88	215	Hist-Géo							
41,00	230	Catalan									
69,25	232	Math									

Dossier de demande d'habilitation à délivrer le diplôme d'université

**DIU 2nd degré :
entrée dans le métier de professeur de collège et de lycée**

*

☐ Création

Date prévue d'ouverture :

☐ Renouvellement avec aménagement substantiel

☒ Renouvellement sans aménagement substantiel

☐ Modification pendant la période d'habilitation du DU (ne modifie pas la date de fin d'échéance du DU)

Date prévue de renouvellement :

Label(s) sollicité(s) *

☐ Qualifiant supérieur niveau Licence

☐ Qualifiant supérieur niveau Master

☐ Complément de cursus

☐ Initiation préparation

☒ Focus

☐ Formation continue

Fiche de renseignements

UNIVERSITE DE PERPIGNAN VIA DOMITIA

STS pour parcours
Mathématiques

DOMAINE : * Sciences Humaines et Sociales ▼

Toute composante doit présenter un diplôme correspondant à son domaine d'habilitation nationale

Composante(s) assurant la formation:

- la responsabilité pédagogique : *

UFR LSH ▼

- la responsabilité administrative : *

UFR LSH ▼

SEE pour les Maths
IFCT pour le catalan

SEE pour les Maths
IFCT pour le catalan

Localisation de la formation :

Etablissement : * UPVD

Commune : PERPIGNAN

Code département :

66

Délocalisation à l'étranger (préciser la ville et le pays) :

Nom du partenaire : INSPE de l'Académie de Montpellier

[\(joindre la convention\)](#)

Nom du partenaire :

[\(joindre la convention\)](#)

Nom du partenaire :

[\(joindre la convention\)](#)

Statut :

Public ▼

Statut :

Statut :

Nogues Pascal:

Qui prend en charge, via dotations par le MEN, le coût des inscriptions, des frais de BU, des fluides et du surcoût des HETD non mutualisée avec le Master M2E : le DIU reste à coût zéro.

Responsable de la formation :

Le porteur de projet est un enseignant-chercheur, enseignant titulaire ou PAST de l'UPVD dans le domaine considéré

Nom, grade, fonction, section CNU : * Pascal Noguès PRCE

Date d'examen par le conseil de la composante LSH

17/09/2026

Avis : *

Date d'examen par le conseil de la composante SEE

15/09/2026

Avis : *

Date d'examen par le conseil de la composante IFCT

13/04/2026

Avis : *

favorable

Date d'examen par la Commission Formation et Vie Etudiante :

Date d'examen par le CA :

Nogues Pascal:

La fiche financière
CA en septembre,
nouveaux effectifs
est présentée sur

Descriptif du diplôme d'université

A. Présentation de la formation *

décrire les différentes caractéristiques de la formation, place de la formation dans l'offre de l'établissement (30 lignes maximum)

(Pour aller à la ligne, faire Ati+Entrée)

Ce DIU est ouvert aux fonctionnaires-stagiaires 1/2 temps, lauréats du CAPES ou de l'agrégation de Lettres modernes, Catalan, Anglais, Espagnol, Histoire-Géographie ou Mathématiques, soit titulaires d'un M2 autre que MEEF, soit exemptés de diplôme, affectés dans les P.O. ou dans l'Aude.

Le MEN via l'INSPE de l'Académie de Montpellier prend en charge les frais d'inscription des fonctionnaires stagiaires, ainsi que le surcoût de la formation (tout ce qui n'est pas mutualisé avec nos parcours MEEF 2nd degré : groupes supplémentaires de Culture commune (UE 1), TSR (UE 2), visites de stage et, pour deux parcours, accompagnement tutoré.)

B. Objectifs de la formation : *

décrire les objectifs de la formation en quelques lignes ainsi que le public visé (20 lignes maximum)

(Pour aller à la ligne, faire Ati+Entrée)

L'objectif est de former et d'accompagner les professeurs dans leur entrée dans le métier.

C. Compétences acquises : *

décrire en quelques lignes les compétences acquises après obtention du Diplôme d'Université

(Pour aller à la ligne, faire Ati+Entrée)

BLOC 1 : « Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale »

Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier

Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination

Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité

Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans la classe et dans l'établissement

Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes

Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)

Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)

Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement

Sait rendre compte de son travail

Connaît et met en oeuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

BLOC 2 : « Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages »

Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'adolescent et la construction de ses apprentissages pour étayer son action.

Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en oeuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée élémentaire

Assure la progression dans les apprentissages de tous les élèves au regard des objectifs fixés

Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés.

Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation.

Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent

Sait utiliser les évaluations nationales ; Pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation, pour :

- mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) ;
- déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés ;
- analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter.

BLOC 3 : « Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel »

Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves

Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité

Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier

Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs

Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques

Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)

D. Conditions de recrutement : * *(Pour aller à la ligne, faire Ati+Entrée)*

Les étudiants doivent avoir validé un master et s'inscrire aux concours du CAPES ou CAFEP, CAPLP...

E. Niveau d'entrée : * *(Pour aller à la ligne, faire Ati+Entrée)*

master 2 ou exemptés de diplôme. Lauréats du CAPES ou de l'agrégation dans les disciplines correspondant-e-s à nos 6
parcours M2E 2nd degré

F. Niveau de sortie : *(Pour aller à la ligne, faire Atl+Entrée)*

Identique au niveau d'entrée

G. Secteur disciplinaire : *

34

[1 seul code attendu](#)

Liste secteurs SISE

H. Indicateurs :

Effectif prévisionnel attendu : *

	Effectif
2026-2027	25

Nogues Pascal:

Constatés à la rentrée 2026

Effectifs inscrits administrativement et taux de réussite des 3 dernières années (renouvellement) *

	Effectifs	Taux de réussite
2023-2024	14	100%
2024-2025	13	100%
2025-2026	21	

Effectifs attendus dans le cas d'une création

	Effectifs
Année d'ouverture	
Année n+1	
Année n+2	

I. ProfessionnalisationObjectifs professionnels : *(Pour aller à la ligne, faire Atl+Entrée)*

Devenir enseignant titulaire dans le secondaire

Description des compétences visées par la formation et débouchés prévus : *(Pour aller à la ligne, faire Atl+Entrée)*

Compétences du référentiel du professorat du BO de 2013.

Bloc(s) de compétences validé(s) après l'obtention du DU :

*Indiquer éventuellement les n° de blocs et l'intitulé du diplôme national auxquels ils appartiennent
(Pour aller à la ligne, faire Atl+Entrée)***Stages :***précisez la durée et la période de stage, la nature, les objectifs et le contenu du stage (définition d'une mission, types activités), les modalités d'encadrement du stagiaire (à l'université et en entreprise), le mode d'évaluation du stage (rapport, soutenance, note de réalisation en entreprise, répartition des coefficients entre ces éléments, etc.)...**(Pour aller à la ligne, faire Atl+Entrée)*

Fonctionnaires stagiaires 1/2 temps :

Stage en responsabilité annuel de 3 jours par semaine (correspondant à 50 % des obligations réglementaires de service sur une année scolaire)

Règlement d'études : * joindre en annexe le règlement complet

Oui Non

- Capitalisation des UE : ☒ ☐
- Compensation entre les UE : ☒ ☐
- Compensation au sein des UE : ☒ ☐
- Anonymat des copies : ☒ ☐
- Deux sessions d'examen : ☐ ☒

Modalités de contrôle des connaissances : Voir maquette des enseignements

L'évaluation du diplôme est fondée sur la vérification du degré de maîtrise des compétences professionnelles.
Le degré de maîtrise minimum requis pour chaque attendu est le niveau 2 sur 4 : « maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique ».
Pour la liste des attendus dans chacun des 3 blocs, voir le cadrage national du DIU adopté en CFVU le 28 juin 2022.
Pour chaque parcours, le jury se réunit en session unique à la fin de l'année universitaire pour définir le niveau atteint pour chaque attendu.
Il n'y a pas de 2nde session.

Modalité de contrôle des compétences dans le cadre de chaque UE :

Pour chaque UE (et éventuellement ECUE) du DIU, des modalités de contrôle sont établies et votées en conseils avant la fin du mois de septembre (dossier, écrit, oral, visite de stage, soutenance, etc, de façon combinées au besoin, en CC et/ou CT, sans 2nde session .)

Ces évaluations permettent aux formatrices et formateurs d'évaluer les compétences. Elles donnent lieu à une note chiffrée et à l'établissement d'un relevé à la fin de chaque semestre communiqué aux étudiant-e-s fonctionnaires stagiaires en DIU, pour leur servir d'indicateur sur leur progression dans l'acquisition des compétences visées.

J. Equipe enseignante intervenant dans la formation *

(pour insérer des lignes dans les tableaux : copier la ligne puis clic droit : "insérer les cellules copiées")

Enseignants, Enseignants-chercheurs & PAST de l'UPVD

Nom et prénom	Qualité	Enseignements dispensés (1 ligne par matière)	Nombre d'heures étudiant	Nombre d'heures HEqTD	Fonctionnaire?
SANTI Carole	MCF	Culture commune (1er groupe) MUT 6 parcours	70	70	Oui
SANTI Carole	MCF	TSR MUT 6 parcours (2nd groupe S1)	15	15	Oui
SANTI Carole	MCF	TSR MUT 6 parcours (2nd groupe S2)	15	15	Oui
RAMOUCHE Marie-Pierre (parcours espagnol)	MCF	Responsable Master M2E parcours Espagnol	Mutualisées avec les M2		Oui
NOGUES Pascal (Parcours Lettres)	PRCE	Responsable Master M2E parcours Lettres	Mutualisées avec les M2		Oui
MARCELIN Katia (parcours anglais)	MCF	Responsable Master M2E parcours Anglais	Mutualisées avec les M2		Oui
ALMARCHA Miriam (parcours catalan)	MCF	Responsable Master M2E parcours Catalan	Mutualisées avec les M2		Oui
NACRY Florent (parcours maths)	MCF	Responsable Master M2E parcours Mathématiques	Mutualisées avec les M2		Oui
MAUPIN Agathe (parcours histoire/géo)	PRAG	Responsable Master M2E parcours Histoire-Géographie	Mutualisées avec les M2		Oui
					Oui
					Oui
					Oui

TOTAL Enseignants, Enseignants-chercheurs & PAST de l'UPVD
(total HTD à reporter sur la fiche financière)

100

Enseignants & Enseignants-chercheurs (autres universités ou lycées)

Nom et prénom	Qualité	Etablissement de rattachement	Enseignements dispensés	Nombre d'heures étudiant	Nombre d'heures HEqTD	Fonctionnaire?
Les différentes équipes pédagogiques des M2 M2E						Oui
Les PFA et Vacataires du 2ndaire		MEN	UE d'accompagnement des stage	MUT	130	Oui
			accompagnement tutoré		60	Oui
			visites de stage		96	Oui
			UE de didactique	MUT	90	Oui
Marielle Noguès		MEN	Culture Commune (2nd groupe 2x 35 h) + TSR (2nd groupe 2 x 15h)	MUT 6 parcours	100	Oui

TOTAL Enseignants & Enseignants-chercheurs (autres universités ou lycées)
(total HTD à reporter sur la fiche financière)

476

Professionnels

Nom, prénom et qualité	Employeur principal	Enseignements dispensés	Nombre d'heures étudiant	Nombre d'heures HEqTD	Fonctionnaire?
------------------------	---------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	----------------

					Non
					Non
					Non
					Non
					Non
					Non
TOTAL Professionnels (total HTD à reporter sur la fiche financière)				0	
TOTAL équipe enseignante					576

No
Le

K. Equipe pédagogique : **l'équipe pédagogique est choisie parmi la liste des enseignants du DU*

Nom et prénom	Qualité	Membre comm péda?
NOGUES Pascal	PRCE	oui
SANTI Carole	MCF	oui
Les différentes équipes pédagogiques des M2 MEEF 2nd degré (hors les formateurs à la préparation au concours)		

L. Organisation des enseignements*Indiquer la périodicité des enseignements (semaine, soir, samedi...)**(Pour aller à la ligne, faire AtI+Entrée)*

En semaine, emploi du temps identique à celui des Master 2 MEEF 2nd degré sauf le TSR, et hors les 3 jours de stage en EPLE (lundi, mardi matin et vendredi).

Nombre de fois où le DU est enseigné au cours de l'année universitaire :

dans l'espace (plusieurs sites) :

1 ▼

Précisions :

dans le temps (plusieurs fois dans l'année) :

1 ▼

M. Organisation de la formation - Contenus (joindre le programme détaillé en annexe)

Maquette des enseignements

Remarques *(Pour aller à la ligne, faire AtI+Entrée)*

Le surcoût est pris en charge par le MEN via l'INSPE

* champ obligatoire

Merci de compléter la fiche financière

Fiche financière

Merci de compléter le bilan financier
(en cas de renouvellement)

Bilan financier

L. Organisation de la formation - Contenus (joindre le programme détaillé en annexe)

La liste des compétences professionnelles que le futur enseignant stagiaire doit développer est faite par le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (BO du 26 juillet 2013).
 14 sont communes à tous les professeurs (CC) et
 et conseiller principal d'éducation, 5 concernent tous les professeurs. (PC)

[illegible]

L. Organisation de la formation - Contenus (joindre le programme détaillé en annexe)

Musculature partielles avec les HQ HQE

[illegible][illegible]

L. Organisation de la formation - Contenu (joindre le programme détaillé en annexe)

L. Organisation de la formation - Contenu (joindre le programme détaillé en annexe)

La liste des compétences professionnelles que le fonctionnaire stagiaire doit développer est faite par le référentiel de compétences des maîtres du professorat et de l'éducation (BO du 25 juillet 2013).
14 sont communes à tous les professeurs (CCN) et conseillers principaux d'éducation, 5 concernent tous les professeurs (P.N)

[illegible]

L. Organisation de la formation - Contenus (joindre le programme détaillé en annexe)

La liste des compétences professionnelles que le fonctionnaire stagiaire doit développer est liée par le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (BO du 25 juillet 2013).
 14 sont communes à tous les professeurs (CCN) et conseillers principaux d'éducation, 5 concernent tous les professeurs (P.N)

[illegible]

Requis de la Section des Comptes Rendus :
 Description du diplôme et liste des certificats du degré de maîtrise des compétences professionnelles.
 Le degré de maîtrise minimum requis pour chaque diplôme, est le niveau 1 + maîtrise individuelle de toutes les compétences professionnelles.
 Le diplôme de maîtrise est délivré à la fin de la formation de 3 ans, à l'issue de la 3^{ème} année de la formation.
 Le diplôme de maîtrise est délivré à la fin de la formation de 3 ans, à l'issue de la 3^{ème} année de la formation.
 Pour la 1^{ère} année de la formation de 3 ans, le candidat obtient le Diplôme de 1^{ère} année (DPA) de 3 ans.
 Pour chaque diplôme, le jury se réunit et rend son verdict à la fin de la formation universitaire pour délivrer le diplôme après chaque année.
 10 pages de 10ème session.

Requis de la Section des Comptes Rendus :
 Description du diplôme et liste des certificats du degré de maîtrise des compétences professionnelles.
 Le degré de maîtrise minimum requis pour chaque diplôme, est le niveau 1 + maîtrise individuelle de toutes les compétences professionnelles.
 Le diplôme de maîtrise est délivré à la fin de la formation de 3 ans, à l'issue de la 3^{ème} année de la formation.
 Le diplôme de maîtrise est délivré à la fin de la formation de 3 ans, à l'issue de la 3^{ème} année de la formation.
 Pour la 1^{ère} année de la formation de 3 ans, le candidat obtient le Diplôme de 1^{ère} année (DPA) de 3 ans.
 Pour chaque diplôme, le jury se réunit et rend son verdict à la fin de la formation universitaire pour délivrer le diplôme après chaque année.
 10 pages de 10ème session.

L. Organisation de la formation - Contenus (joindre le programme détaillé en annexe)

Musculature partielles avec les HQ HQE

12. Mts des compétences professionnelles que le fonctionnaire stagiaire doit développer est basé sur le référentiel de compétences des métiers du professeur et de l'éducateur (BO du 25 juillet 2013).
14 ont été communes à tous les professeurs (C.C.)
et conseillers principaux d'éducation, 5 concernant tous les professeurs (P.N.)
voir derniers onglets

Préavis de Convocation des Comptes Rendus
Le Comité de Direction et l'Institut de la Santé Publique ont le plaisir de vous inviter aux réunions des comités consultatifs suivants :

Le Comité de Direction se réunira pour un échange informel, le mardi 2 mai à 14 heures, afin d'aborder les questions relatives aux Agres autonomes, antérieurement à la tenue des présentations officielles. La présence de nos membres est souhaitée dans la mesure des disponibilités et en particulier à l'adresse suivante pour assister au préavis :

Le Comité de Direction se réunira le jeudi 20 mai, après le déjeuner, afin de discuter des questions relatives à la mise à jour des données de la base de données de la Santé Publique.

Vous pouvez assister, le jour de son travail ou en cas de conflit de l'agenda de l'Institut, antérieurement à la tenue de la réunion prévue pour l'échange informel.

Si vous n'êtes pas présent, vous pouvez vous adresser au service de la Santé Publique pour obtenir des informations.

Préavis de Convocation des Comptes Rendus
Le Comité de Direction se réunira le mardi 2 mai, à 14 heures, afin d'aborder les questions relatives aux Agres autonomes, antérieurement à la tenue des présentations officielles. La présence de nos membres est souhaitée dans la mesure des disponibilités et en particulier à l'adresse suivante pour assister au préavis :

Le Comité de Direction se réunira le jeudi 20 mai, après le déjeuner, afin de discuter des questions relatives à la mise à jour des données de la base de données de la Santé Publique.

Vous pouvez assister, le jour de son travail ou en cas de conflit de l'agenda de l'Institut, antérieurement à la tenue de la réunion prévue pour l'échange informel.

Si vous n'êtes pas présent, vous pouvez vous adresser au service de la Santé Publique pour obtenir des informations.

L. Organisation de la formation - Contenu (joindre le programme détaillé en annexe)

L. Organisation de la formation - Contenu (joindre le programme détaillé en annexe)

La liste des compétences professionnelles que le fonctionnaire stagiaire doit développer est faite par le référentiel des compétences des milieux du professorat et de l'éducation (BO du 25 juillet 2012).
34 sont communes à tous les professeurs (CCa)
et concernent principaux d'éducation, 5 concernent tous les professeurs. (P.A)
voir derniers onglets

[illegible]

FICHE FINANCIERE PREVISIONNELLE

Compléter uniquement les champs grisés

UFR LSH

DIU 2nd degré : entrée dans le métier de professeur de collège et de lycée

Nombre minimum de candidats pour autofinancement du DU :
(au moins égal à l'effectif attendu rubrique H)

Si DU multi-sites ou multi-niveaux,
renseignez la liste déroulante

A renseigner si besoin

RECETTES

SUBVENTIONS

Type de recettes	Descriptif			Montant
Subventions formation initiale Nom de l'organisme 1 : MEN via INSPE (inscriptio	Montant forfaitaire			
	Montant en fonction du nombre d'étudiants	Nombre d'étudiants :	25	4 450,00
		Somme pour un étudiant :	178	
Subventions formation initiale Nom de l'organisme 2 : MEN via INSPE (Charges	Montant forfaitaire			
	Montant en fonction du nombre d'étudiants	Nombre d'étudiants :	25	25 550,00
		Somme pour un étudiant :	1022	
Subventions formation continue Nom de l'organisme 1 :	Montant forfaitaire			
	Montant en fonction du nombre d'étudiants	Nombre d'étudiants :		0,00
		Somme pour un étudiant :		
Subventions formation continue Nom de l'organisme 2 :	Montant forfaitaire			
	Montant en fonction du nombre d'étudiants	Nombre d'étudiants :		0,00
		Somme pour un étudiant :		
TOTAL SUBVENTIONS				30 000,00

Nogues Pascal:
Pris en charge par le MEN
via l'INSPE supra

DROITS D'INSCRIPTION

Public	Nombre d'étudiants	Droits universitaires Tarif Licence en vigueur pour l'année en cours *	Frais de participation	Frais de formation (à compléter avec le SFC)	Total Montant des droits
Formation initiale - Inscription principale	25	0			0,00
Formation initiale - Inscription seconde		118			0,00
Formation continue		0			0,00
Personnel UPVD					0,00
Stagiaires pris en charge par une subvention formation continue					
Autre cas : public concerné, nb étudiant et tarif à compléter si besoin					0,00
TOTAL DROITS D'INSCRIPTION					0,00

* Droits universitaires 2025-2026 : 121€ + dossier (23€) + BU (34€)

dont droits systémiques (dossier + BU) : 57

TOTAL RECETTES (doit être égal aux total dépenses) : 30 000,00

DEPENSES

CHARGES DIRECTES DE FONCTIONNEMENT

Type de dépenses	Descriptif	Coût
Fournitures pédagogiques	Photocopies, participation renouvellement casques, didacticiels...	450,57
Mise à disposition de locaux et de matériel		1000,00
Communication et promotion		0,00
Autres (à détailler) :	...	0,00
Autres (à détailler) :	...	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		1 450,57

CHARGES DIRECTES DE PERSONNEL

Intervenants (statut)	Nombre total d'heures (HTD)	Heures non payées partiellement (HETD au prorata des effectifs totaux)		Coût (au 01/09/2024)	
		nb d'heures	enseignants concernés	Coût horaire chargé	Coût total
Fonctionnaire UPVD	100			45,68	4 568,00
Fonctionnaire non-UPVD	476			43,50	20 706,00
Non fonctionnaire	0			61,10	0,00
Coordination et gestion pédagogique	Pascal Nogues	12		45,68	548,16
588		0			
Justification heures partiellement payées, au prorata des effectifs : (mutualisations, convention...)					
TOTAL MASSE SALARIALE					25 822,16
TOTAL CHARGES DIRECTES					27 272,73

CHARGES INDIRECTES

Frais de gestion - part composante (3%)	818,18
Frais de gestion de formation continue (20%)	0,00
Frais généraux de gestion (7%)	1 909,09
TOTAL CHARGES INDIRECTES	2 727,27
TOTAL DEPENSES (doit être égal aux total recettes) :	30 000,00

Capacité d'accueil

Coût par apprenant si capacité d'accueil atteinte

0

BILAN FINANCIER

(à remplir pour toute demande de renouvellement de DU)

Compléter uniquement les champs grisés

UFR LSH

DIU 2nd degré : entrée dans le métier de professeur de collège et de lycée

2023-2024

RECETTES

DROITS D'INSCRIPTION

Public	Droits universitaires	Frais de participation ou de formation SFC	Effectifs constatés
Formation initiale - Inscription principale	170,00		
Formation initiale - Inscription seconde	113,00		
Formation continue (Demandeurs d'emploi)	170,00		
Formation continue (Salariés pris en charge)	170,00		
Personnel UPVD	0,00		
Autre cas : public concerné, nb étudiant et tarif à compléter si besoin			
Stagiaires pris en charge par une subvention formation continue			
Total droits d'inscription			0,00

SUBVENTIONS

Subventions spécifiques	Origine subventions	Montant
Subventions formation initiale		
Subventions formation continue (indiquer le nombre d'étudiants concernés en F23)		
Total subventions spécifiques		0,00

TOTAL RECETTES

0,00

DEPENSES

MASSE SALARIALE

Intervenants	Nbre d'heures payées	Coût horaire chargé (au 01/09/2022)	Montant
Fonctionnaire UPVD		45,00	0,00
Fonctionnaire non-UPVD		42,86	0,00
Enseignants relevant du secteur privé		60,23	0,00
Coordination et gestion pédagogique		45,00	0,00
Total masse salariale			0,00

FONCTIONNEMENT

Type de dépenses	Montant	
Frais de fonctionnement		
Frais de gestion de formation continue (25% des frais de formation)	0,00	
Droits systématiques (frais de dossier, BU) soit par étudiant sauf inscriptions secondes : 57,00 €	0,00	
Total frais de fonctionnement		0,00

TOTAL DEPENSES

0,00

Remarques :

2024-2025

RECETTES

DROITS D'INSCRIPTION

Public	Droits universitaires	Frais de participation ou de formation SFC	Effectifs constatés
Formation initiale - Inscription principale	170,00		
Formation initiale - Inscription seconde	113,00		
Formation continue (Demandeurs d'emploi)	170,00		
Formation continue (Salariés pris en charge)	170,00		
Personnel UPVD	0,00		
Autre cas : public concerné, nb étudiant et tarif à compléter si besoin			
Stagiaires pris en charge par une subvention formation continue			
Total droits d'inscription			0,00

SUBVENTIONS

Subventions spécifiques	Origine subventions	Montant
Subventions formation initiale		
Subventions formation continue (indiquer le nombre d'étudiants concernés en F57)		
Total subventions spécifiques		0,00

TOTAL RECETTES

0,00

DEPENSES

MASSE SALARIALE

Intervenants	Nbre d'heures payées	Coût horaire chargé (au 01/09/2023)	Montant
Fonctionnaire UPVD		45,68	0,00
Fonctionnaire non-UPVD		43,5	0,00
Enseignants relevant du secteur privé		61,1	0,00
Coordination et gestion pédagogique		45,68	0,00
Total masse salariale			0,00

FONCTIONNEMENT

Type de dépenses	Montant	
Frais de fonctionnement		
Frais de gestion de formation continue (25% des frais de formation)	0,00	
Droits systématiques (frais de dossier, BU) soit par étudiant sauf inscriptions secondes : 57,00 €	0,00	
Total frais de fonctionnement		0,00

TOTAL DEPENSES

0,00

Remarques :

Compétences communes aux métiers du professorat et de l'éducation:

- CC.1. Faire partager les valeurs de la République
- CC.2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
- CC.3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- CC.4. Prendre en compte la diversité des élèves
- CC.5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- CC.6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- CC.7. Maîtriser la langue française à des fins de communication
- CC.8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- CC.9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier
- CC.10. Coopérer au sein d'une équipe
- CC.11. Contribuer à l'action de la communauté éducative
- CC.12. Coopérer avec les parents d'élèves
- CC.13. Coopérer avec les partenaires de l'école
- CC.14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Compétences propres au professeur :

- P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- P 2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
- P3 - Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- P4 - Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- P5 - Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Attendus en fin de formation

BLOC 1 : « Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale »

Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier

Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination

Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité

Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans la classe et dans l'établissement

Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes

Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)

Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)

Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement

Sait rendre compte de son travail

Connaît et met en oeuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

BLOC 2 : « Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages »

Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'adolescent et la construction de ses apprentissages pour étayer son action.

Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en oeuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée élémentaire

Assure la progression dans les apprentissages de tous les élèves au regard des objectifs fixés

Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés.

Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation.

Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent

Sait utiliser les évaluations nationales ; Pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation, pour :

- mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) ;
- déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés ;
- analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter.

BLOC 3 : « Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel »

Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves

Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité

Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier

Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs

Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques

Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)

Table de correspondance entre les secteurs disciplinaires et les disciplines SISE

DISCIPLINE SISE		SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE	
01	DROIT - SCIENCES POLITIQUES	36	SCIENCES JURIDIQUES
		37	SCIENCES POLITIQUES
		61	PLURI DROIT – SCIENCES POLITIQUES
02	SCIENCES ECONOMIQUES - GESTION (HORS AES)	38	SCIENCES ECONOMIQUES
		39	SCIENCES DE GESTION
		62	PLURI SCIENCES ECONOMIQUES - GESTION
03	AES	40	ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE (AES)
04	LETTRES – SCIENCES DU LANGAGE – ARTS	17	SCIENCES DU LANGAGE - LINGUISTIQUE
		18	LANGUES ET LITTERATURES ANCIENNES
		19	LANGUES ET LITTERATURES FRANCAISES
		20	LITTERATURE GENERALE ET COMPAREE
		21	ARTS
		64	PLURI LETTRES – SCIENCES DU LANGAGE – ARTS
05	LANGUES	22	FRANCAIS, LANGUE ETRANGERE
		23	LANGUES ET LITTERATURES ETRANGERES
		24	LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES
		25	CULTURES ET LANGUES REGIONALES
		65	PLURI LANGUES
06	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	26	PHILOSOPHIE, EPISTEMOLOGIE
		27	HISTOIRE
		28	GEOGRAPHIE
		29	AMENAGEMENT
		30	ARCHEOLOGIE, ETHNO., PREHISTOIRE, ANTHROPOLOGIE
		31	SCIENCES RELIGIEUSES
		32	PSYCHOLOGIE, SCIENCES COGNITIVES
		33	SOCIOLOGIE, DEMOGRAPHIE
		34	SCIENCES DE L'EDUCATION
		35	SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
		66	PLURI SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
32	PLURI LETTRES – LANGUES – SCIENCES HUMAINES	67	PLURI LETTRES – LANGUES – SCIENCES HUMAINES
15	SCIENCES FONDAMENTALES ET APPLICATIONS	01	MATHEMATIQUES
		02	PHYSIQUE
		03	CHIMIE
		43	PHYSIQUE ET CHIMIE
		42	MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE
		04	MATHEMATIQUES APPLIQUEES ET SCIENCES SOCIALES (MASS)
		11	MECANIQUE, GENIE MECANIQUE, INGENIERIE MECANIQUE
		12	GENIE CIVIL
		13	GENIE DES PROCEDES, MATERIAUX
		14	INFORMATIQUE
		15	ELECTRONIQUE , GENIE ELECTRIQUE, EEA
		16	SCIENCES ET TECHNOLOGIE INDUSTRIELLES
		41	FORMATION GENERALE AUX METIERS DE L'INGENIEUR
		68	PLURI SCIENCES FONDAMENTALES ET APPLICATIONS
09	SCIENCES DE LA VIE, DE LA SANTE, DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS	05	SCIENCES DE L'UNIVERS, DE LA TERRE, DE L'ESPACE
		06	SCIENCES DE LA VIE, BIOLOGIE, SANTE
		69	PLURI SCIENCES DE LA VIE, DE LA SANTE, DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS
33	PLURI SCIENCES	70	PLURI SCIENCES
10	STAPS	10	STAPS
11	MEDECINE	07	MEDECINE
12	ODONTOLOGIE	08	ODONTOLOGIE
13	PHARMACIE	09	PHARMACIE
20	THEOLOGIE	50	THEOLOGIE CATHOLIQUE

III – Labels des DU

Afin de distinguer entre elles les formations de type DU, l'UPVD a adopté une catégorisation sous forme de labels.

Label	Description	Cahier des charges
<u>Qualifiant supérieur</u>	Ce DU a vocation à déboucher sur une demande d'habilitation en diplôme national professionnalisant soit en niveau L ou M (avec possibilité de le faire sur deux ans). Dans le cas où le porteur envisage la transformation du DU en DN, les étudiants inscrits à ces formations feront l'objet d'enquêtes d'insertion professionnelle 1 an après obtention du diplôme. L'enquête sera réalisée par le porteur du DU.	
	Niveau L Ce DU est dédié aux étudiants attestant d'un niveau au moins égal à BAC + 2 .	- Volume horaire : 300 h/étudiant (+ ou moins 10 %), - 25 % d'intervenants titulaires de l'UPVD minimum, - 25 % d'intervenants extérieurs minimum.

	Niveau M Ce DU est dédié aux étudiants attestant d'un niveau au moins égal à BAC + 3 .	- Volume horaire : 300 h/étudiant (+ ou moins 10 %), - 25 % d'intervenants titulaires de l'UPVD minimum, - 25 % d'intervenants extérieurs minimum.
<u>Complément de cursus</u>	Le DU intervient à la suite ou en parallèle de l'obtention d'un diplôme national. Ce DU est dédié aux étudiants attestant d'un niveau au moins égal à BAC + 1 .	- Volume horaire : entre 50 et 300h/étudiant, - 25 % minimum d'intervenants titulaires de l'UPVD.
<u>Initiation / préparation</u>	Le DU assure une initiation (en langues par exemple) ou une préparation à une formation, examen ou concours nationaux. Pas de niveau spécifique requis.	- Volume horaire : entre 40 et 300h /étudiant
<u>Focus</u>	Le diplôme intervient dans un domaine très spécifique, ciblé et professionnalisant.	- Pas de volume horaire spécifique (entre 40 et 300h/étudiant) - Pas de niveau spécifique attendu.
<u>Formation Continue</u>	Ce diplôme est dédié entièrement au stagiaire de la formation continue.	- Volume horaire : compris entre 50 et 300 h/étudiant

Un DU peut solliciter plusieurs labels.

liste	domaines	Choisir la composante :	MCC	Labels	Statut	Nombre	A renseigner si besoin
2022-2023	Sciences, Technologies, Santé	UFR LSH	Oui	Qualifiant Supérieur	Privé	1	Par site
2023-2024	Droit, Economie, Gestion	UFR SJE	Non	Complément de cursus	Public	2	Tous sites
2024-2025	Sciences Humaines et Sociales	UFR SEE		Initiation/Préparation		3	Par niveau
2025-2026	Arts, Lettres, Langues	UFR STAPS		Focus		4	Tous niveaux
2026-2027	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	IAE		Formation Continue		5	
2027-2028		IFCT				6	
2028-2029		IUT					
2029-2030		CUEF-CLC					